

**COMITE SOCIAL et ECONOMIQUE
RHONE-ALPES AUVERGNE
18, rue de la République
69002 LYON**

Lyon, mercredi 9 avril 2025

Ordre du jour C.S.E Rhône Alpes Auvergne - Séance Ordinaire

Vendredi 18 avril 2025

1. Consultation sur le projet de licenciement de Monsieur Tristan THOMAS, élu titulaire, collègue technicien, au Comité Sociale et Economique Rhône Alpes Auvergne sur la mandature 2023-2027, pour inaptitude médicalement constatée par la Médecine du Travail et sans reclassement possible.
2. Approbation du PV du CSE RAA Ordinaire du 21 mars 2025.
3. Consultation sur le process d'accompagnement LCL dédié aux victimes de violences économiques.
4. Information en vue de la généralisation de l'assistant LCL Mon Patrimoine au sein de la DDR RAA BDP et BP.

VIE DES AGENCES - ACTIVITE COMMERCIALE – ORGANISATION – OPTIMISATION

5. Lors du CSE de mars 2025, vous nous aviez présenté les résultats de la DDR RAA pour l'exercice 2024. Nous avons effectué un trimestre de l'exercice 2025, pourriez-vous nous dire les points forts de la DDR ainsi que les points de travail ? Vous nous aviez dit également que le nombre de rendez-vous étaient en retrait par rapport à N-1. Pourriez-vous nous en dire plus ?
6. Orientations Stratégiques : Nous constatons
 - * des transferts de clients entre portefeuilles « part » et « privé » ;
 - * des conseillers particuliers à qui il a déjà été annoncé la modification de leur portefeuille en clientèle « privé » courant 2025.
 - Quelles sont les agences identifiées pour une création de poste de privé ?
 - La liste des clients concernés par les transferts a-t-elle été transmise aux agences ?
 - Quelle population est ciblée pour un transfert chez les privés ?
 - Les clients ont-ils la possibilité de rester avec leur conseiller ?
 - Comment vont-être revus les objectifs de chacun ?
 - Quel comportement les cpart doivent adopter lorsqu'ils sont contactés par leur anciens clients ?

7. Rdv avec la clientèle patrimoniale : il est demandé sur le marché des « particuliers » de contacter la clientèle « patrimoniale » pour fixer un rdv :
 - Pourquoi prendre rdv avec des clients qui dans le courant de l'année seront transférés dans un autre portefeuille ?
 - Quels sont les critères pour le ciblage client « patrimonial » ?
 - Est-ce une catégorie de client moins sollicitée ?
8. Lors de la présentation du dossier de fermeture de l'agence de St Flour, il nous a été dit que le poste supprimé était réaffecté à l'accueil sur Firminy or ce n'est pas le cas à ce jour, merci de nous dire ce qu'il en est réellement.
9. Suite à la présentation du point sur LCL Nouvelle Génération du CSEC de mars 2025, merci de nous dire qu'elles sont les 8 agences pour lesquelles il y a une étude de regroupement.
10. Nous constatons dans quelques agences, de belles initiatives visant à inviter des clients à « des ateliers numériques » afin de former les non-initiés, aux usages de notre application. Notre ambition stratégique à venir implique que nos clients aient encore une plus grande autonomie sur les tâches à faible valeur ajoutée. Ainsi ces ateliers sont-ils des initiatives locales ? Si oui, est-il envisagé de leur donner une dimension plus régionale ?
11. Sur l'application LCL, le client peut effectuer la mise à jour de son dossier en toute autonomie. Pourriez-vous nous dire comment cette mise à jour est remontée dans le MCTC d'une part, et d'autre part, comment le conseiller est mis au courant que le MCTC est à jour ?


RESSOURCES HUMAINES

12. Impulsion Pro est déployée au sein de la DDR RAA.
 - Pourriez-vous nous indiquer quels sont les prérequis, s'il y en a, obligatoires ou fortement conseillés pour intégrer cette formation ?
 - Est-ce qu'une personne ayant suivi Impulsion Part pourra dans le futur suivre Impulsion Privé et/ou Impulsion Pro ?
 - Est-ce que la mise en place d'Impulsion Pro ne mettra pas fin à la formation Mastere Pro ou bien les 2 formations se poursuivront normalement en parallèle ? Et donc, quelles sont les différences entre Mastere Pro et Impulsion Pro ?
 - Même questions pour Impulsion Privé ?
13. Des formations en distanciel (formateur sur Villejuif) sur des demi-journées ont tendance à dépasser les horaires agences, imposant aux collègues de rester en dehors des horaires du personnel sous peine de voir leur formation non validée. Merci de revoir avec eux qu'en province les horaires des agences ne sont pas celles de Paris, et que nous pouvons pour des raisons de sécurité laisser des collègues dans l'agence seuls, et imposer aux autres de rester.
14. **Politique Salariale :**
 - 14.1. Mesures repères et critère d'ancienneté : Prenons la situation d'un collaborateur occupant actuellement un poste de Conseiller Clientèle Privée et ayant été auparavant RA Privé. La période qu'il a passée en tant que RA Privé est-elle prise en compte pour le calcul de son ancienneté vis-à-vis des critères d'éligibilité des mesures dites « repères » d'un Conseiller Clientèle Privée ?
 - 14.2. Comment LCL explique aux collègues RA spécialistes, ayant un portefeuille et des objectifs similaires aux conseillers spécialistes, ce choix de les exclure des rémunérations repères ? Quid d'un conseiller privé durant 3 ans qui vient de prendre un poste de RA privé.

- 14.3. Pourriez-vous nous communiquer par DR :
- Le nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de convergence, par métier et ancienneté sur le poste (entre 2 et 4 ans et plus de 4 ans) ?
 - Le nombre de personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une mesure de convergence car elles ont été notées en dessous de 3 ?
- 14.4. Mesures de Convergence :
- Comment sont calculées ces mesures de convergences ? S'agit-t-il d'un pourcentage par métier ?
 - La seconde campagne de Mesures Salariales Individuelles « de convergence » interviendra en mai et juin 2025, quels seront les métiers concernés par cette seconde vague ? Quand la communication sera-t-elle effectuée aux collègues ?
 - Certaines mesures se divisent en deux versements un en 2025 et un 2026. Le second versement en 2026 peut-il être remis en cause en cas d'obtention de mesures sociales ou repères d'ici là ?
- 14.5. Enveloppe RVP : le versement de ce reliquat a-t-il été effectué, pour tous les collègues, au même moment ?
- 14.6. RVP BP : Avec la publication des premiers indicateurs RVP du T1 2025, il semble avoir des décrochages significatifs en BP. Pouvez-vous nous donner les tendances en fonction de chaque pôle ?
- 14.7. RVC : La prime de vie chère est-elle comprise dans la rémunération brute fiscale, retenue pour le calcul de l'intéressement / participation ?
15. Nous attendons maintenant la restitution des réflexions de prime de vie chère, qui durent depuis de trop longs mois et son application en RAA.
16. CET et jours de fractionnement : lors de la pose de jour de CET, il est possible de débiter soit la ligne courante soit la ligne épargne. Pouvez-vous nous préciser laquelle de ces deux lignes correspond aux RTT et aux CP épargnés ? En outre, est-ce que la ligne correspondant aux CP vient impacter le calcul des jours de fractionnement, en supposant que le collègue est bien réparti en amont ces CP de l'année pour en bénéficier ?
17. Médecine du travail : Pouvez-vous nous préciser combien de visites périodiques sont encore en retard de réalisation en RAA ? Est-il possible de prévenir les salariés concernés qu'au besoin ils peuvent se rapprocher de leur SSTIE en joignant les coordonnées ? Qu'en est-il de l'avancée du recrutement d'un infirmier dédié annoncé au CSE du 31/01/2025 ?
18. Comment expliquez-vous que les récentes dispositions légales de la loi du 22 avril 2024 de l'Union européenne (DDADUE) viennent après la déduction du droit à congé supplémentaire extrait de l'article L 3141-8 du code du travail ?
19. Frais : Le CSEC semble avoir apporté un début de réponse pour les frais des salariés ne dépassant pas le seuil minimal. Doit-on comprendre qu'il est recommandé au collègue de rajouter des dépenses de décoration, timbres et pharmacie... afin d'atteindre ce seuil et qu'il sera bien indemnisé ?
20. Worklife : Les avantages sociaux suivants : tickets restaurants, frais de garde pour les salariés percevant l'indemnité dérogatoire et la prise en charge des équipements dans le cadre du télétravail vont venir créditer cette nouvelle carte. Quid des nouvelles modalités concernant les déclaratifs de transport en commun et celles des indemnités dérogatoires des frais de garde ?

FONCTIONNEMENT CSE

21. Présentation et approbation du rapport de la Commission Œuvres Sociales du CSE du Vendredi 4 Avril 2025.

fo

V. Calteau

**La Présidente
Guillemette ALARY**



**La secrétaire
Laure SIMONUTTI**